



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM, LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE DU 13 MAI AU 27 MAI 2021

Règlement n° 1288-2021

CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AUX FINS DE PROTECTION
ET DE BONIFICATION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

Je soussignée, Nancy Bellerose, assistante-greffière de la Ville de
Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé
et adopté le 19 avril 2021;

QUE le règlement 1288-2021 a été adopté le 3 mai 2021;

QU'un avis public a été publié en date du 12 mai 2021 afin que les
personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste
référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse
l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est
tenue du 13 mai au 27 mai 2021, conformément à l'arrêté ministériel
2020-033 émis en date du 7 mai 2020 dans le cadre de la pandémie de la
Covid-19;

QUE suite à la tenue de cette procédure, aucune demande valide n'a été
reçue de la part des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites
sur la liste référendaire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1288-2021 pourra entrer
en vigueur, conformément à la Loi.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 28 mai 2021.

Nancy Bellerose

Nancy Bellerose
Assistante-greffière

